

Commune de Soral Carte d'identité et passeports

☐ Carte d'identité

La commune établit des cartes d'identité à l'intention des personnes de nationalité suisse domiciliées sur celle-ci.

☐ Munissez-vous des documents suivants :

- ✓certificat ou livret de famille ou certificat individuel d'état civil (à demander à votre commune d'origine)
- ✓ancienne carte d'identité
- ✓photo récente format passeport de face, visage centré, sans chapeau, sans reflet dans les lunettes et sur fond neutre

☐ **△ Pour les mineurs, qui doivent être accompagnés du représentant légal, nous avons besoin en plus :**

- ✓présence indispensable (signature obligatoire dès l'âge de 7 ans)
- ✓présence de l'un des parents si mariés (non séparés)
- ✓cas échéant: jugement de divorce attestant de l'autorité parentale et/ou procuration du parent absent avec copie d'une pièce d'identité (en cas de séparation et d'autorité parentale conjointe)

☐ Tarifs et validité

- ✓jusqu'à 18 ans (valable 5 ans) CHF 35.-
- ✓dès 18 ans (valable 10 ans) CHF 70.-

Délai pour la réception des nouveaux documents : 8 à 10 jours ouvrables au maximum.

☐ Perte et vol des documents d'identité

Seule la police cantonale a la compétence d'enregistrer une déclaration de perte ou de vol.

- En cas de vol, une plainte doit être déposée auprès du poste de police le plus proche. Seules les déclarations émanant d'un poste de police suisse sont acceptées.
- En cas de perte de document une attestation doit être fournie pour la commande de nouveaux documents.

L'attestation coûte CHF 40.- et est délivrée dans les lieux suivants :

- service cantonal des objets trouvés, des évacuations et du garde-meuble, rue des Glacis-de-Rive 5
- service de délivrance de documents au public, chemin de la Gravière 5
- poste de police de l'aéroport, route de l'aéroport 21.

☐ Passeport 10 et carte d'identité (combiné)

Les communes n'ont plus la compétence de délivrer les passeports; seul l'Office cantonal de la population et des migrations est habilité à le faire.

Les demandes de passeport ou de passeport avec carte d'identité (combiné) doivent être effectuées auprès du secteur passeports au 2^{ème} étage, route de Chancy 88, 1213 Onex.

Vous devez tout d'abord prendre rendez-vous pour l'enregistrement des données biométriques:

- par internet. Nous vous conseillons vivement cette démarche à la fois simple et efficace [https://www.ch-edoc-passantrag.admin.ch/antrag/antrag_start.action?request_locale=fr];
- par téléphone;
- ou encore venir au secteur passeports à Onex. Cette dernière solution implique deux déplacements à Onex ce que nous vous déconseillons vivement. Il en résulte un risque d'attente important pour les personnes sans rendez-vous et un second déplacement.

Leurs guichets sont ouverts lu, ma, je, ven 07h30-13h30 et me 09:00-16:30 / réception téléphonique :
lu au ven 13:30-16:30.

Pour en savoir plus :

www.ge.ch/passeports

www.passeportsuisse.ch

T 022 546 46 03